

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 28 novembre 2014 à 20h

*Date de la convocation : 29 septembre 2014*

**Présents** : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Philippe LEROY, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE

**Secrétaire de séance** : Philippe LEROY

**SIVOM : nouvelle convention d'entretien des poteaux incendie** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie incombent à la commune, et que la commune a confié au SIVOM Vallée de la Besbre ces contrôles. La prestation du SIVOM consiste à procéder à une vérification annuelle avec l'entretien courant consécutif et faire un compte rendu annuel à la commune. Cette prestation coûtera à la commune à compter de 2015 la somme de 35 € hors taxes par an et par poteau ou bouche incendie. La commune possède 15 poteaux.

Le Conseil Municipal, soucieux de garantir une protection incendie optimum des biens, en cas d'intervention des pompiers, et conscient de la nécessité de disposer de poteaux d'incendie en bon état de marche décide :

- de continuer de confier au SIVOM Vallée de la Besbre l'entretien, la pose et la dépose des poteaux et bouches incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- d'autoriser le maire à signer la convention avec le SIVOM pour l'entretien, la pose et la dépose des poteaux et bouches incendie pour une durée de 6 ans,
- de prendre en charge la dépense sur le budget général de la commune (35 € hors taxes par an par poteau ou bouche incendie en 2015).

**Décisions modificatives budgétaires** :

Programme Travaux école n° 210 : virement de 5981,14 €

Programme Mobilier n° 212 : virement de 118,12 € (achat appareil photo)

**Etude des devis** :

– Réfection de voirie : Philippe LEROY présente le devis pour diverses réfections de chemins :

- \* Chemin de l'Afrique au Vernillet : 14 096,00 € HT (réfection)
- \* Chemin des Pouilloux : 22 729,00 € HT (goudromage)
- \* Chemin des Bonnets à Chez Calais : 24 557,20 € HT (réfection)
- \* Chemin Pimpet à Lafont : 2 180,60 € HT (réfection)
- \* Chemin du Prince d'Orange : 2 183,00 € HT (réfection)
- \* Chemin de Chez Say à Chez Dapeux : 38 510,10 € HT (goudronnage)

D'autres devis seront demandés.

– Stade : Hervé PETIOT présente le devis de réalisation de terrain de pétanque :

- \* décapage, remblais sur moitié du terrain de foot : 7 980 € HT
- \* création d'une sortie sur chemin communal
- + décapage, remblais sur le devant des vestiaires : 7 880 € HT

Ce dossier est à réfléchir avant la confection du budget 2015.

– SDE 03 éclairage public : Monsieur le Maire présente le devis du SDE 03 concernant le renouvellement de 9 lanternes. Le montant s'élève à 4 346 € dont 2173 € pris en charge par le SDE 03 et 2 173 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal approuve l'avant projet des travaux désignés ci-dessus. La cotisation de 2 173 € sera répartie à hauteur de 474 € sur 5 ans.

**Point sur le broyage des haies** : Philippe LEROY informe le Conseil Municipal que le broyage des haies par les particuliers est presque terminé. Néanmoins, quelques petits rappels seront nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'employé communal a procédé au broyage de la haie d'un particulier, afin de sécuriser les riverains du chemin rural. Ce particulier a été prévenu par courrier en recommandé avec accusé de réception que les frais de broyage seraient à sa charge. La facture concernant la location du tracteur et du broyeur, ainsi que le temps passé par l'employé communal s'élève à 468,85 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à facturer le montant de la facture 468,85 € au particulier et charge à émettre le titre exécutoire.

**Point sur la pêche de l'étang** : La vidange de l'étang a été réalisée le lundi 10 novembre. Courant janvier, il sera nécessaire de remettre du poisson.

La recette de vente de cartes de pêche de 2014 s'élève à 3 222 €.

**Site Internet de Montaiguët-en-Forez** : Création du site par la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre. Adresse : [www.mairie-montaiguët-en-forez.fr](http://www.mairie-montaiguët-en-forez.fr)

**Vœux 2015** : La cérémonie des vœux aura lieu vendredi 9 janvier 2015 à 19h. Seront invités la population, les présidents des associations, les nouveaux arrivants et les enfants nés en 2014.

**Indemnités de conseil et de budget au trésorier de Lapalisse, M. Guy ORARD** : L'indemnité de conseil s'élève à 324,98 € et l'indemnité de budget s'élève à 30,49 €, soit un total de 355,47 € brut. Le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents (3 abstentions) de lui verser l'intégralité de l'indemnité.

**Demande de maintien de la communauté de communes Le Donjon Val Libre : Demande de dérogation au seuil des 20 000 habitants** : Dans un contexte de déclarations successives au sujet des projets de réformes territoriales, et notamment concernant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Conseil Municipal souhaite émettre un avis et une position sur ce sujet. Lors de la réforme des collectivités locales en 2011, notre communauté de communes a bénéficié d'une dérogation au seuil minimal des 5000 habitants. Monsieur le Préfet avait estimé, à juste titre, que notre territoire intercommunal organisé autour du centre bourg de Le Donjon était cohérent en terme de bassin de vie et d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, d'après les différentes déclarations, le seuil de 20 000 habitants est évoqué pour les futures intercommunalités. Le Conseil Municipal s'oppose à ces logiques de strates de population qui ne correspondent à aucune logique ou réalité de terrain. Il demande le maintien de la communauté de communes Le Donjon Val Libre et une dérogation au seuil des 20 000 habitants, comme prévoit le projet de loi « en fonction de considérations démographiques pour les territoires les moins peuplés ».

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers